

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

Séance du 11/09/2023

Date de la convocation:
05/09/2023
Date d'affichage:
05/09/2023

L'an 2023 et le 11 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Kutzenhausen, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 32

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : FÏLSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STURM Céline.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, WACKER Patrick, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : MM : JUNG Jean-Yves représente WEINLING-HAMEL Elisabeth, ROS Jean-Charles représente FERBACH Dominique, HERRMANN Pierre représente WALTER Dany, SCHAEFER Marc représente DUDT Lysiane.

Suppléants – sans délégation de vote : MM : JOTZ Ludovic, ROCCHI Jacques.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille donne procuration à ISEL Roger, DUDT Lysiane est représentée par SCHAEFER Marc, STIEFEL Martine donne procuration à LEDIG Evelyne, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth est représentée par JUNG Jean-Yves.

MM, FERBACH Dominique est représenté par ROS Jean-Charles, KLEIN Mathias donne procuration à CUNTZ Freddy, PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à WERNERT Stéphane, TRITSCHBERGER Hervé donne procuration à STURM Céline, WALTER Dany est représenté par HERRMANN Pierre, WEISS Damien donne procuration à SIEDEL Dominique.

Elus suppléants excusés :

MM : HEBTING Benoit, HOCH Georges, OSTER Rémy, ROMIAN Serge

Elus absents :

Titulaires : MME : CRONMULLER Martine

MM. RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle.

MM., FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M. BALL Jean-Claude

Réf : 064.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

064.2023 : Clôture du budget annexe ZA Sormatt Lembach n°64875 et décision budgétaire modificative n°3 correspondante sur le budget annexe et le budget principal.

et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°029.2023 du conseil communautaire en date du 03.04.2023 : « Approbation du budget primitif 2023 de l'établissement : Budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération n°051.2023 du conseil communautaire en date du 05.06.2023 : « Décision budgétaire modificative n°1 »,

Vu la délibération n°062.2023 du conseil communautaire en date du 11.09.2023 : « Décision budgétaire modificative n°2 : Fiabilisation de l'inventaire préalable au passage en M57 : Budgets annexes « OM » n°64841, site économique nord de Woerth n°64878, CADT n°64881, chaufferie collective n°64884, bâtiment innovant n°64888, et opérations d'ordre non budgétaire sur budget principal n°64841 et budget annexe Hélion n°64889 »,

Vu l'arrêté de virements de crédits n°1/2023,

Considérant qu'il n'y a plus de terrains commercialisables sur l'opération ZA Lembach Sormatt,

Considérant la réalisation et la comptabilisation de toutes les dépenses et les recettes ce budget annexe peut être clos,

Considérant l'appui de la conseillère aux décideurs locaux,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De procéder aux opérations préalables à la clôture du budget annexe ZA Sormatt à Lembach n° 64875 suivantes :**
 - Remboursement de l'avance du budget principal au budget annexe pour un montant de 46 000 €,
 - Constatation du stock final s'élevant à 1 485,19 €,
 - Prise en compte du déficit de fonctionnement par le budget principal 1 485,23 €,
- **De demander la clôture du budget annexe ZA Lembach et sa radiation auprès des services fiscaux (TVA),**
- **De modifier le budget 2023 comme suit : FIN016 : Annulation des avances prévues pour 2023 et remboursement de 46 000 € en section d'investissement pour solder les avances/remboursements, soit 46 000 € à prévoir en dépenses au compte 168751 du budget annexe et en recettes au compte 276315 du budget principal**

BUDGET PRINCIPAL n°64800									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Déficit du BA	+	6521	1485,23 €	1485,23 €					
Equilibre	-	022	1485,23 €	305 484,89 €					
Total dépenses				Inchangé €	Total recettes				Inchangé €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Equilibre	+	21571	46000 €	121000 €	Remboursement avance BA	+	276351	46000 €	116 852,64 €
Total dépenses				+ 46 000 € soit 8 538 462,77 €	Total recettes				+ 46 000 € soit 8 538 462,77 €

BUDGET ANNEXE ZA SORMATT LEMBACH n°64875									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
	-	6015	44514,77 €	3095,23 €	Equilibre	-	71355 (042)	46000 €	4000 €
					Déficit du BA	+	7552	1485,23 €	1485,23 €
Total dépenses				- 44 514,77 € soit 6 393,08 €	Total recettes				- 44 514,77 € soit 6 393,08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
	-	3555 (040)	46000 €	4000 €					
	+	168751	46000 €	46000 €					
Total dépenses				Inchangé €	Total recettes				Inchangé €

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/09/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance, BALL Jean-Claude

Le président, ISEL Roger